



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



# CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE CHATAIGNERAIE LIMOUSINE



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix



## **Entre**

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

## **Et**

**Le territoire de projet Châtaigneraie Limousine**, représenté par Monsieur Daniel FAUCHER, Président de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, ci-après dénommée la Fédération,

## **Et**

### **Les EPCI composant le territoire de projet Châtaigneraie Limousine :**

- **la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne**, représentée par M. Marc DITLECADET, son Président,
- **la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix**, représentée par M. Daniel BOISSERIE, son Président,
- **la communauté de communes du Val de Vienne**, représentée par M. Philippe BARRY, son Président,
- **la communauté de communes Ouest Limousin**, représentée par M. Christophe GEROUARD, son Président,
- **la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus**, représentée par M. Stéphane DELAUTRETTE, son Président,
- 
- **la communauté de communes Porte Océane du Limousin**, représentée par M. Joël RATIER, son Président,

ci-après dénommés les EPCI.

**Vu** la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la délibération de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Val de Vienne en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Ouest Limousin en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

\*\_\*\*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **PREAMBULE**

### **Le cadre régional d'intervention contractuel**

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables ;
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

### **Un territoire de projet : le territoire Châtaigneraie Limousine**

Le territoire Châtaigneraie Limousine comprend 73 communes et abrite un peu plus de 87 500 habitants. Il est composé de six communautés de communes : **la CC Briance Sud Haute-Vienne** (11 communes), **la CC du Pays de Saint-Yrieix** (9 communes), **la CC du Val de Vienne** (9 communes), **la CC Ouest Limousin** (16 communes), **la CC Pays de Nexon-Monts de Châlus** (15 communes) et **la CC Porte Océane du Limousin** (13 communes). Il s'est restructuré par fusion-absorption des ex Pays d'Ouest Limousin et Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne au 1<sup>er</sup> novembre 2016 et dispose d'un statut associatif.

Situé au sud-ouest de Limoges Métropole, il a une configuration mixte urbain-rural (plus de 30% de sa population réside en milieu urbain). Sa moitié nord-est est sous l'influence de Limoges Métropole. Il est structuré autour de deux pôles principaux, Saint-Junien (5 600 emplois) et Saint-Yrieix-la-Perche (3 700 emplois) et de deux pôles secondaires, Aix-sur-Vienne (2 000 emplois) et Rochechouart (1 500 emplois).

#### **Une certaine résilience à la crise**

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine a subi un effondrement de sa sphère productive exportatrice et en parallèle, a connu un développement de l'économie présentielle. Cependant, son tissu économique conserve une orientation productive.

Trois secteurs industriels plutôt traditionnels spécialisent le territoire : les industries du bois papier et imprimerie, l'industrie de l'habillement – cuir – chaussure et enfin la fabrication de produits en caoutchouc, plastique, autres produits non métalliques avec la présence de fabriques de porcelaine

et de fabricants de pièces en plastique. Le territoire présente aussi une spécialisation dans deux activités présentes, l'hébergement médico-social-action sociale et la santé.

La Châtaigneraie limousine fait partie de la moitié des territoires de contractualisation néo-aquitains les moins touchés par la perte d'emplois salariés privés lors des cycles récessifs. Les secteurs d'activités ayant été les plus impactés sont tous industriels. A l'inverse, les activités de services administratifs et de soutien et la santé ont fortement progressé.

Le secteur agricole, bien qu'encore très présent sur le territoire, est en forte perte de vitesse.

Même si le territoire a fait preuve d'une certaine résilience face à la crise, il convient d'être attentif à deux points potentiels de fragilisation. D'une part, la création d'établissements est, comme dans les territoires mixtes rural-urbain, moins dynamique que dans la région et en province. D'autre part, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise âgés de plus de 50 ans, légèrement supérieure à la moyenne régionale, alerte sur la question de la transmission-reprise.

### **Un modèle de développement qui dépend de plus en plus de revenus résidentiels**

La trajectoire de développement dans laquelle s'inscrit la Châtaigneraie limousine dépend de moins en moins de ses capacités productives concurrentielles et de plus en plus de revenus résidentiels, au premier rang desquels les pensions de retraite.

La faiblesse de l'offre d'hébergement touristique laisse supposer que les dépenses touristiques sur le territoire le sont aussi et abondent donc peu le processus de captation de revenus résidentiels par le territoire.

Au final, la redistribution des revenus dans l'économie locale apparaît défailante. La proximité de Limoges si elle profite au territoire par la masse salariale substantielle qu'elle y redistribue, exerce aussi une attractivité commerciale indéniable qui limite la création d'emplois présents.

### **Une réelle attractivité démographique à conforter**

Depuis le début des années 2000, le territoire gagne de la population du fait d'un regain d'attractivité nettement plus marqué que dans les territoires de référence et d'une réduction du déficit naturel.

La population de la Châtaigneraie limousine reste cependant plus âgée que celle des territoires de référence. Il est possible qu'à l'avenir, son vieillissement s'accroisse.

Le niveau d'équipement de la Châtaigneraie limousine est moindre que celui des territoires de référence, notamment pour les équipements les plus courants. Ce constat contribue par ailleurs à une « évasion commerciale » en termes de consommation.

Il est par ailleurs à noter que la qualité de l'offre de logements pourrait freiner l'attractivité du territoire (cf. ancienneté du parc).

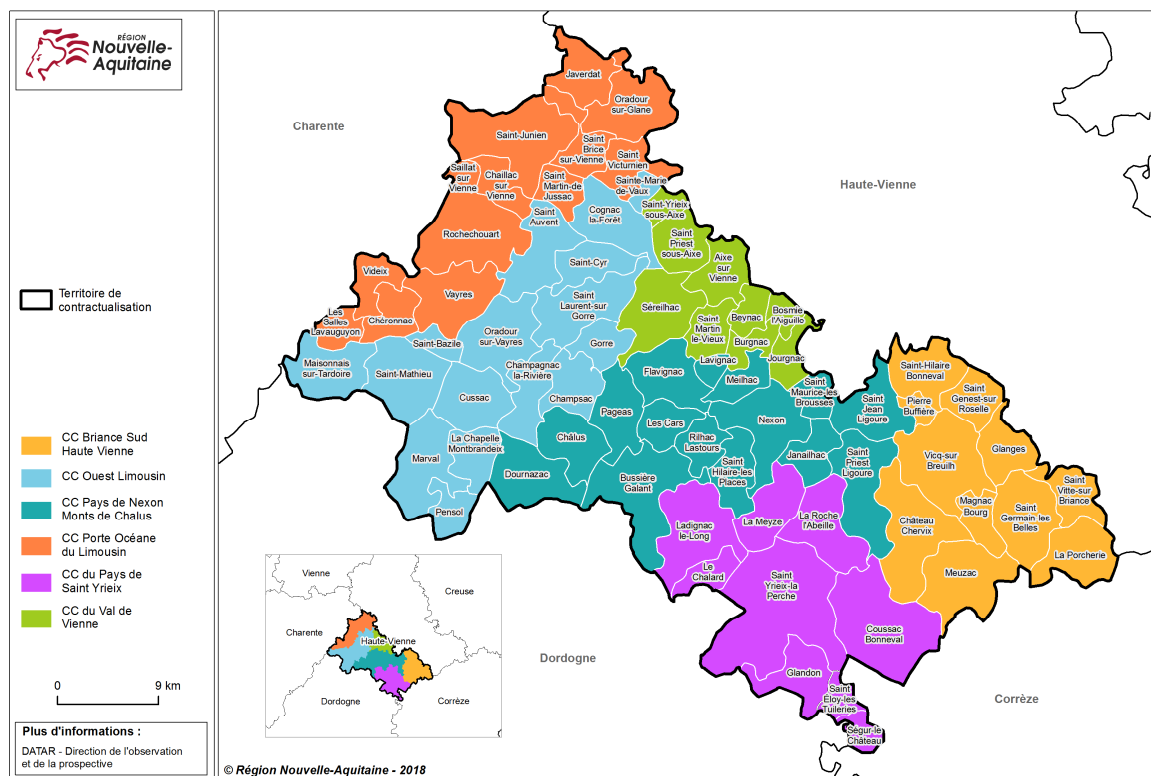
### **Des dynamiques infra-territoriales inégales**

La répartition des dynamiques apparaît inégale entre le nord d'un axe Rochechouart / Coussac-Bonneval, sous forte influence de Limoges Métropole, et le sud plus dans un développement endogène. Les inégalités se vérifient dans diverses dimensions (niveau de revenus, dynamisme démographique, ...).

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

# Le territoire Châtaigneraie Limousine : 1 Fédération, 6 EPCI, 73 communes

## Présentation du Territoire du contractualisation



## 1. La situation de vulnérabilité du territoire Châtaigneraie Limousine

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine de la façon suivante :

- **Communautés de communes Briance Sud Haute-Vienne, du Val de Vienne, Porte Océane du Limousin : situation moins vulnérable ;**
- **Communautés de communes du Pays de Saint-Yrieix, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Chalus : situation de vulnérabilité intermédiaire.**

## 2. La stratégie de développement du territoire Châtaigneraie Limousine

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, trois enjeux majeurs se sont dégagés :

- **enjeu de maintien et de développement de l'attractivité démographique ;**

- enjeu de développement de l'économie présentielle et productive par la valorisation des ressources locales ;
- enjeu transversal, de maintien et renforcement de la cohésion territoriale ainsi que de coopération avec les territoires environnants.

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de deux axes structurants :

## **Axe 1 – Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire**

### 1.1 Favoriser le « bien-vieillir »

La population de la Châtaigneraie Limousine est plus âgée que celle de territoires comparables. Il se pourrait que ce vieillissement s'accroisse à l'avenir.

Il s'agit d'accompagner les initiatives en réponse aux besoins des personnes âgées pour « bien vieillir », c'est-à-dire disposer des meilleures conditions de vie le plus longtemps possible.

### 1.2 Développer les infrastructures et les usages numériques

L'aménagement numérique d'un territoire devient un enjeu primordial en termes d'attractivité, de développement économique et de cohésion sociale. Sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine, les collectivités consentent des efforts financiers importants pour le déploiement du haut-débit voire du très haut-débit.

Il s'agit d'accompagner le développement des infrastructures, des usages et services numériques, en réponse aux besoins et attentes de la population locale.

### 1.3 Accompagner la revitalisation des centres-bourgs, dans une approche globale et transversale

Le territoire souffre, en particulier sur la zone rurale, d'une dévitalisation des bourgs et centres-bourgs qui se traduit par un affaiblissement de toute ou partie des fonctions résidentielles, productives, commerciales, récréatives et de services.

Il s'agit de redynamiser ou redévelopper des fonctions de proximité en pensant les bourgs dans leur dimension globale et transversale.

### 1.4 Faciliter les mobilités physiques durables sur le territoire et à partir de ce territoire

Le territoire se distingue par l'importance des mouvements pendulaires domicile-travail, en particulier en direction de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole. Par ailleurs, la question de l'accès aux services se pose de manière prégnante dans les espaces à plus faible densité.

Il s'agit de faciliter les mobilités dites durables, dans une logique d'accès aux services et d'adaptation des formes de mobilités aux besoins contemporains.

### 1.5 Développer l'hébergement et l'offre touristique

Le territoire dispose d'une offre d'hébergement touristique peu importante et très majoritairement non marchande. Il présente une diversité d'offres d'activités touristiques axées sur les valorisations patrimoniales et culturelles ainsi que les loisirs sportifs. Cependant, un potentiel de développement de cette offre reste à exploiter.

Il s'agit de soutenir le développement de l'offre d'hébergement et d'activités.

### 1.6 Accompagner le développement d'une offre de santé coordonnée entre professionnels et territoires

L'organisation de l'accès aux soins de premier recours est à la croisée entre aménagement du territoire (maillage territorial pour un accès aux soins, en proximité, de l'ensemble de la population) et santé (prise en compte des besoins accrus en soins de la population âgée, aspiration des nouvelles générations de professionnels de santé pour des formes d'exercice renouvelées, ...).

Il s'agit de garantir une offre de soins de premier niveau suffisante, de qualité et pérenne.

### 1.7 Soutenir le tissu associatif et l'offre culturelle

Le territoire bénéficie d'un important tissu associatif, essentiel pour sa cohésion sociale et l'animation de la vie locale. Il dispose d'une offre culturelle inégale sur le territoire, marquée par une forte saisonnalité.

Il s'agit de soutenir le développement d'offres culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire.

### 1.8 Prendre en compte l'environnement, sujet de dialogue transversal entre EPCI

Le territoire présente un cadre de vie globalement préservé.

Il s'agit de soutenir les initiatives répondant aux enjeux de l'énergie et du climat mais aussi de préservation des ressources naturelles.

#### **Projets clés :**

- Développement de tiers lieux
- Revitalisation, dynamisation des centres bourgs, centres villes
- Amélioration de la mobilité
- Création d'une voie verte
- Démarche en faveur de l'accessibilité et du tourisme
- Développement des sports et loisirs de nature
- Valorisation des sites touristiques et patrimoniaux
- Création de maisons pluridisciplinaires et étude sur l'organisation d'offres de soin
- Equipements sportifs et culturels, dont une nouvelle structure pour le Sirque de Nexon
- Démarche environnementale (TEPOS, PCAET)

## **Axe 2 – Valoriser les savoir-faire locaux et l'économie productive**

### 2.1 Proposer des solutions immobilières ou foncières, associées ou non à des services pour l'accueil et le développement d'entreprises

Le développement économique, potentiellement créateurs de richesses et d'emplois, est au cœur des préoccupations des décideurs locaux.

Il s'agit d'accompagner les Communautés de communes qui souhaitent développer des solutions immobilières ou foncières, associées ou non à des services, pour l'accueil et le développement d'entreprises.

### 2.2 Rapprocher la production agricole locale et la consommation locale

De plus en plus de consommateurs recherchent des produits de terroir, des aliments issus de l'agriculture biologique et des produits locaux. Ils cherchent à connaître l'origine et le mode de production des aliments qu'ils consomment. Enfin, par leurs actes d'achat, certains souhaitent être « consom'acteurs » et contribuer au soutien de l'économie locale, à la réduction des dépenses énergétiques, ...

Dans ce contexte et sachant que le secteur agricole est encore très présent sur le territoire, il s'agit d'accompagner les initiatives en faveur des circuits courts et de proximité.

### 2.3 Favoriser la valorisation économique et touristique des savoir-faire locaux

Le territoire abrite des savoir-faire particuliers liés à des matières premières emblématiques (kaolin, cuir, châtaignier, ...).

Il s'agit d'accompagner la valorisation de ces savoir-faire, qui sont une vitrine pour le territoire, au bénéfice de l'économie locale (dont celle touristique).

### 2.4 Soutenir les services de proximité en milieu rural et périurbain

L'attractivité d'un territoire est en partie conditionnée par la présence de services dits de proximité. En effet, ceux-ci sont notamment essentiels pour les personnes âgées (cf. maintien à domicile) et/ou peu mobiles qui ont besoin de trouver en proximité les services dont elles ont besoin. Au-delà de leur fonction première, ces services contribuent au maintien du lien social. De manière globale, ils permettent de créer des conditions favorables au maintien de la population et à l'installation de nouvelles populations.

Le territoire est globalement bien maillé en équipement et services de proximité, ce qui contribue à son attractivité.



Il s'agit d'accompagner des initiatives en faveur du maintien voire de la création d'une part, de services économiques de proximité répondant aux besoins de la population, et d'autre part, de services au public.

#### 2.5 Soutenir les actions liées à l'emploi et aux compétences

Le territoire est couvert par deux démarches de développement des emplois et des compétences territoriales. Celles-ci ont pour objet d'anticiper les évolutions des besoins en main d'œuvre afin de pérenniser l'emploi et le développement économique sur le territoire.

Il s'agit d'accompagner en particulier la mise en œuvre de ces démarches.

#### 2.6 Encourager les expérimentations et le développement des nouvelles formes d'économie (économie circulaire, ...)

Au-delà de l'attention à porter au maintien d'un tissu local de commerces et de services, et plus globalement d'un tissu économique local, il s'agit de tenir compte des attentes actuelles et futures de la société (e-commerce, « consommer autrement », ...) pour repenser le développement économique du territoire et favoriser l'émergence / accompagner de « nouvelles formes d'économie ».

#### **Projets clés :**

- Construction d'un marché agricole au cadran
- Soutien aux projets structurants et aux solutions pour l'accueil d'entreprises
- Opérations préconisées par le schéma d'accueil d'activités économiques
- Projet Alimentaire de Territoire et développement des circuits courts
- Valorisation économique et touristique des savoirs faire locaux : cité du cuir de Saint Junien
- Soutien aux services de proximité en milieu rural et péri urbain
- Démarche de développement des emplois et des compétences territoriale

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle**, sur le territoire Châtaigneraie Limousine et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des lycées 2017-2021, la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir 8,7 M€ sur les lycées du territoire (LP Darnet et LPA Les Fayes à Saint Yrieix la Perche, et LP E.Vaillant à Saint-Junien) ;

Enfin, la Fédération de la Châtaigneraie Limousine bénéficie du programme LEADER 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de 2 334 830 €.

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Châtaigneraie Limousine** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et la Fédération ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Châtaigneraie Limousine feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la Chataigneraie Limousine pourra contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur son territoire le territoire de la Chataigneraie Limousine prendra contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

#### **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

#### **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

#### **Article 8 : EVALUATION ET Bilan définitif du contrat**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 8 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président  
de la Fédération de la Châtaigneraie  
Limousine

**Alain ROUSSET**

**Daniel FAUCHER**

Le Président  
de la communauté de communes Briance Sud  
Haute-Vienne

Le Président  
de la communauté de communes du Pays de  
Saint-Yrieix

**Marc DITLECADET**

**Daniel BOISSERIE**

Le Président  
de la communauté de communes du Val de Vienne

Le Président  
de la communauté de communes Ouest  
Limousin

**Philippe BARRY**

**Christophe GEROUARD**

Le Président  
de la communauté de communes Pays de Nexon-  
Monts de Châlus

Le Président  
de la communauté de communes Porte  
Océane du Limousin

**Joël RATIER**

**Stéphane DELAUTRETTE**